



PFRH BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Mercredi 4 juillet 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Allocation pour la diversité dans la fonction publique

2019-2020

Le dispositif de l'allocation pour la diversité dans la fonction publique, véritable dispositif en faveur de la promotion de l'égalité, ouvert aux étudiants et aux demandeurs d'emploi préparant les concours de la fonction publique, de catégorie A ou B, est reconduit pour la 12^e année consécutive.

27 allocations de diversité ont été accordées en région Bourgogne Franche-Comté, pour l'année universitaire 2019-2020.

Les critères d'attribution :

Les critères d'attribution des allocations pour la diversité sont « les ressources des familles » ainsi que « les résultats des études antérieures ».

Les résultats des études antérieures sont appréciés en tenant compte de la situation particulière et des mérites respectifs des personnes concernées, c'est-à-dire en prenant en considération leurs difficultés d'origine matérielle, familiale ou sociale, ainsi que la possibilité qui leur est faite d'accéder à des informations de qualité. Cette démarche se traduira par l'expression de points de charge selon le barème en vigueur.

Cette allocation pour la diversité est cumulable avec une bourse sur critères sociaux pour les étudiants, ainsi qu'avec l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) pour les demandeurs d'emploi.

Les revenus pris en compte sont ceux perçus sur l'année 2018 et ne doivent pas dépasser 33100 €. Ce montant sera majoré en fonction du nombre de points obtenus.

D'un montant annuel de 2 000 €, le versement de l'allocation est effectué en deux fois et est subordonné à la fréquentation assidue du bénéficiaire à la préparation au concours et à son engagement à se présenter aux épreuves d'admissibilité du concours préparé.

Modalités pratiques de dépôt de candidature à l'allocation :

Il est désormais obligatoire pour les candidats de procéder à une démarche en ligne du bénéfice de l'allocation pour la diversité avant le 15 septembre 2019, minuit, à l'adresse suivante :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/allocations-diversite-2019>

Attention :

Aucun dossier papier ne peut être accepté et tout dossier incomplet sera refusé